

République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
Direction Générale des Forêts

Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) pour la réalisation de deux projets de Téléphériques et des aménagements annexes dans le parc national Djebel Zaghouan, Gouvernorat de Zaghouan et dans la région forestière de Ain Draham-Tabarka Gouvernorat de Jendouba

Appel à Manifestation d'Intérêt N°01/2019

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche (Direction Générale des Forêts / DGF), appelée « Concédant », se propose de lancer le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) pour la réalisation de deux projets de Téléphériques et des aménagements annexes dans le parc national Djebel Zaghouan, Gouvernorat de Zaghouan et dans la région forestière de Ain Draham-Tabarka Gouvernorat de Jendouba en deux lots distincts présentés comme suit:

Numéro du lot	Désignation	lieux
Lot n° 1	Installation et exploitation d'un téléphérique et des aménagements annexes dans le parc national de Djebel Zaghouan	Gouvernorat de Zaghouan
Lot n° 2	Installation et exploitation d'un téléphérique et des aménagements annexes dans la région forestière de Ain Draham-Tabarka	Ain Draham-Tabarka, Gouvernorat de Jendouba

1- La réalisation de ces projets sera confiée au(x) Candidat(s) retenu, appelé « Concessionnaire » suite à un Appel à la Concurrence dont le présent Appel à Manifestation d'Intérêt constitue la première phase. Le soumissionnaire pourra postuler à un ou deux lots.

2- Le présent A.M.I est ouvert à toute entreprise ou groupement d'entreprises national ou international, ayant les capacités financières dans le but de mener à bien la réalisation des deux projets objet de la Concession

3- Les candidats peuvent retirer le dossier du présent A.M.I auprès de la DGF ou en solliciter l'envoi par courrier ou par email chedli.karra@iresa.agrinet.tn . Les dossiers d'A.M.I sont remis gratuitement aux candidats.

4- Le Ministère de l'Agriculture organisera deux journées d'information et de communication regroupant les candidats ayant retirés le dossier du présent A.M.I. Ces journées se tiendront **les 3 et 4 septembre 2019** sur les lieux des deux projets.

5- Déroulement de la sélection: Le processus d'octroi de la Concession du projet donnera lieu à la sélection par lot individuel du candidat retenu, en deux phases:

- Phase 1: Appel à Manifestation d'Intérêt: Sur la base de l'évaluation des capacités financières des candidats, une liste restreinte (short-list) de cinq candidats au maximum sera arrêtée.

- Phase 2: Appel d'Offres Restreint avec Dialogue Compétitif: La deuxième phase consiste à inviter les candidats qui figurent dans la short-list, à présenter chacun sa proposition conformément aux besoins et exigences tels que définit par le concédant.

Les candidats sélectionnés sont invités à participer au dialogue compétitif selon les modalités définies dans le Règlement d'Appel d'Offres Restreint (R.A.O.R). Le dialogue se poursuit jusqu'à ce que soient identifiées les solutions susceptibles de répondre aux besoins et exigences du Concédant (conception du projet, le tracé du téléphérique, ses composantes, les superficies dédiées aux infrastructures utiles et annexes et toutes données stipulées dans l'R.A.O.R.)

Dans son offre le candidat doit présenter:

- les documents administratifs suivants:
- Une Présentation générale du candidat selon la fiche signalétique (Annexe 4) ainsi qu'une fiche de vision sommaire du projet et des ses composantes.
- Le statut du candidat, personne morale ainsi que la liste des actionnaires et leurs parts dans le capital.
- Un extrait de l'immatriculation au registre de commerce du candidat ou tout autre document équivalent prévu par la législation du pays d'origine pour les candidats non résidents en Tunisie.
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par la législation du pays d'origine pour les candidats non résidents en Tunisie.
- Une attestation fiscale décrivant la situation fiscale du candidat pour les résidents en Tunisie.
- L'accord du groupement, établi selon la loi Tunisienne, et les statuts des entreprises membres et le schéma de leur participation au capital de la société qui développera le projet.
- Une lettre d'engagement par laquelle le candidat s'oblige, au cas où il soumettrait une offre, à respecter les principes généraux régissant le projet objet de la concession ainsi que les dispositions du règlement de l'AMI dont notamment la confidentialité des données relatives au dossier de la concession et de s'abstenir à les divulguer figurant (Annexe 5).
- Une copie de l'A.M.I paraphées à chaque page et signée par les candidats ainsi que le document de réponse aux demandes d'éclaircissement des soumissionnaires.
- Une attestation de visite des lieux et site du projet (Annexe 3).
- Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale pour les résidents.

➤ Ses Capacités Financières en million de dinars MD, correspondant à la somme des Chiffres d'affaires annuels du candidat durant les 10 dernières années (2009-2018). Le candidat devra présenter les pièces justificatives à l'appui.

6- Les offres doivent être établies en 03 exemplaires portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas et doivent être présentées de la manière suivante:

Une enveloppe intérieure A : Cette enveloppe fermée doit contenir tous les documents administratifs mentionnés à l'article 6 de l'A.M.I et doit porter la mention « Enveloppe A ».

Une enveloppe intérieure B : Cette enveloppe fermée doit contenir les pièces relatives à la capacité financière et doit porter la mention « Enveloppe B ».

Ces deux enveloppes A et B seront placées dans une Enveloppe Extérieure fermée et scellée constituant l'Offre du Candidat, portant la mention suivante: « Appel à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation de deux projets de Téléphériques et des aménagements annexes dans le parc national Djebel Zaghouan, Gouvernorat de Zaghouan et dans la région forestière de Ain Draham-Tabarka Gouvernorat de Jendouba – **A ne pas ouvrir avant le 30/09/2019** ».

Les dossiers d'A.M.I. doivent être envoyées par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste et adressés au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche – 30 rue Alain Savary 1002 Tunis, ou déposés directement au Bureau d'ordre central du dit Ministère, contre un récépissé, **au plus tard le 30/09/2019 à 10 heures**. Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi.

7- L'évaluation des offres se fera en deux étapes la première consiste à la vérification de la conformité des offres à l'objet de l'AMI la deuxième consiste à la notation des offres jugées recevables en appliquant un barème de notation sur 100 points. Le critère d'évaluation sera la Capacité financière en million de dinars MD correspondant à la somme des Chiffres d'affaires annuels du candidat durant les 10 dernières années.